Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260119-2026011907-DE

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 19 janvier 2026

DELIBERATION 20260119-07
Rapporteurs : M. le Maire, M Juhel
-SIGNATURE CONVENTION DE JUMELAGE-

L'an deux mille vingt-six, le lundi 19 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2026

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Guillo -Adjoint-, -Mme Le May -Adjointe, -M. Juhel -Adjoint, Mme Loho- Adjointe-M. Lamarre -Adjoint-Mme Gicquello-Adjointe, -Mme Siefridt -Conseillère déléguée, M. Le Callonec -Conseiller délégué-, M. Goibier, Mme Pedron, M. Brunel, Mme Jégo, Mme Danet, Mme Guillou, M Prado, M Dubot (arrivée à 18h36 : délibération n°3), Mme Guillouët (arrivée à 18h34 : délibération n°2), Mme Petit-Pierre

Absents ayant donné pouvoir : M Tastard à M Hamon, Mme Le Borgne à M Juhel, M Le Vigueloux à M Brunel
Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,
Secrétaire de séance : Catherine Siefridt

Désignation de Mme Catherine Siefridt en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que le comité de jumelage souhaite mettre à jour sa convention qui date de 1997.

Cette mise à jour a pour objectif de sensibiliser les citoyens des communes jumelées avec Botley : Bignan, Billio, Buléon, Guéhenno, Plaudren, Plumelec, Saint-Allouestre et Saint-Jean-Brévelay. Botley est une ville située au sud de l'Angleterre.

L'association la Claie Sans Frontières est active depuis 1997 et organise chaque année des échanges entre familles françaises et anglaises. Elle souhaite dynamiser ces échanges pour favoriser la pratique de l'anglais dans les écoles et la découverte d'une autre culture.

L'association propose une participation de chaque commune à hauteur de 0.15€/habitant soit pour Plumelec (2 817 habitants) : 422.55€.

Si cette convention est validée, sa signature aura lieu le 6 février 2026.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260119-2026011907-DE

Par
Présents : 19* Pouvoirs : 3 * Total : 22* Exprimés : 22
Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

AUTORISE
Monsieur le Maire à signer la convention de jumelage pour une durée de 3 ans avec réalisation d'un bilan à la fin de cette durée.
DECIDE
De participer à hauteur de 0,15% des habitants soit pour Plumelec 422.55€

FAIT ET DELIBERE LE 19 JANVIER 2026
LE MAIRE
STEPHANE HAMON

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.